Application agréée E-legalite.com

70_DE-033-253306187-20230509-D2023_014-B



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 9 mai 2023

Membres en exercice: 8

Date de Publicité: 29/03/2023

D/2023-014

Aujourd'hui, mardi 9 mai 2023, à 10 heures 17, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, JAMET et FAHMY, et Monsieur BELPERRON

A titre de titulaire en distanciel :

Mesdames DEMANGE et SCHMITT

Etaient excusés:

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE, FEYTOUT et GIRARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D/20223-014

CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective

La commission d'appel d'offre, réunie le 9 mai 2023, a proposé de retenir les sociétés suivantes:

• Lot n° 23.B05 : Légumes crus préparés (produits de la 4ème gamme) issus de l'agriculture biologique

Société: GP4G

Lot n° 23.B16 : Viande de porc crue réfrigérée issue de l'agriculture biologique

Société : SCA LE PRE VERT

Lot n° 23.D12 : Saumon Atlantique Label Rouge

Société : SOBOMAR ATLANTIQUE

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 mai 2023,

Adopte la délibération suivante :

Article 1:

Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :

• Lot n° 23.B05 : Légumes crus préparés (produits de la 4ème gamme) issus de l'agriculture biologique

Société: GP4G

• Lot n° 23.B16 : Viande de porc crue réfrigérée issue de l'agriculture biologique

Société: SCA LE PRE VERT

Lot n° 23.D12 : Saumon Atlantique Label Rouge

Société: SOBOMAR ATLANTIQUE

Article 2:

Autorise son Vice-Président, M.Serge Belperron, à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté:

l

Voix pour : 6 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 03/05/2023

Le Vice-Président

Serge Belperron